

40 % des jeunes mettent plus d'un an pour trouver leur premier emploi stable

Outre les petits boulots, les jeunes réunionnais cherchent surtout un emploi pérenne à leur entrée dans la vie active. Leurs études terminées, un premier emploi de plus de trois mois constitue un vrai premier pas dans le monde du travail. Entre l'achèvement de leurs études et la fin de l'année 2009, 112 000 jeunes de 15 à 34 ans ont obtenu un premier emploi de ce type.

Les diplômes professionnels et une première expérience salariée sont un vrai plus

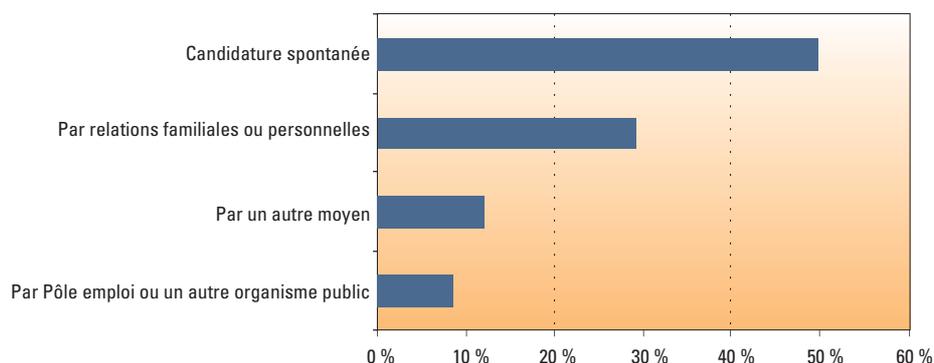
L'accès à un premier emploi de plus de trois mois après la fin des études n'est pas chose aisée. Les premiers pas sur le marché de l'emploi peuvent être déterminants pour la suite. Malheureusement, nombre de jeunes enchaînent les petits boulots et les phases de chômage. Entre 15 et 34 ans, 30 % des

jeunes n'ont pas trouvé d'emploi de plus de trois mois depuis la fin de leurs études. Parmi eux, 40 % sont inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an.

Le diplôme est l'arme principale pour celui qui se présente sur le marché du travail sans expérience ou presque. Plus le diplôme est élevé et plus la chance d'obtenir un premier emploi de plus de trois mois est grande. Entre 15 et 34 ans, seulement la moitié des non diplômés ont trouvé ce premier emploi. Ils sont 90 % parmi les diplômés du supérieur.

Le niveau de diplôme n'est pas le seul déterminant dans l'obtention de ce premier emploi. Le type de diplôme importe également. Les diplômes de la filière professionnelle facilitent l'accès à un premier emploi. Ainsi sept diplômés d'un CAP/BEP sur dix ont décroché un premier emploi de plus de trois mois depuis la fin de leurs études. Les bacheliers généraux obtiennent les mêmes

Le mode d'obtention de la première embauche



Source : Insee, enquête Emploi 2009



M

Marché du travail

résultats alors que leur diplôme paraît plus élevé à priori. Les résultats sont meilleurs pour les bacheliers professionnels. Ils sont huit sur dix à avoir exercé un emploi de plus de trois mois après l'obtention de leur diplôme.

Une minorité des étudiants (8 %) a un emploi salarié en parallèle. Pourtant, une activité salariée pendant les études constitue une première expérience professionnelle. C'est donc un atout supplémentaire pour décrocher un emploi à la sortie des études. Parmi les jeunes ayant eu un emploi régulier pendant leurs études, neuf sur dix ont décroché un premier emploi de plus de trois mois. Quel que soit le diplôme obtenu, les jeunes qui ont eu une première expérience professionnelle, même courte, pendant leur cursus scolaire sont ainsi favorisés.

Un temps d'attente très variable avant le premier emploi

Leur formation terminée, la moitié des jeunes réunionnais met moins de neuf mois pour trouver un premier emploi (salarié ou non). Près de 30 % l'occupent même plutôt rapidement, dans les trois mois après leurs études. Pour les autres, l'attente peut être bien plus longue. Une majorité se déclare pourtant en recherche active d'emploi et 15 % enchaînent les petits boulots. Malgré tout, plus de 40 % des jeunes mettent plus d'un an pour trouver leur premier emploi stable. Les hauts diplômés sont une fois encore les mieux lotis : ils trouvent leur premier emploi plus rapidement que les autres.

Les jeunes réunionnais s'investissent fortement pour dénicher leur premier emploi. Son obtention découle pour la moitié d'entre eux d'une démarche auprès de l'employeur et d'une candidature spontanée. Les relations familiales ou personnelles per-

La fonction des jeunes salariés à leur première embauche

	Part
Nettoyage, gardiennage, entretien ménager	18 %
Production, fabrication, chantiers	16 %
Commerce, vente, technico-commercial	15 %
Secrétariat, saisie, aide sociale	10 %
Installation, réparation, maintenance	8 %
Autres	33 %
TOTAL	100 %

Le temps d'attente des jeunes avant une première embauche

Dans les trois mois suivants les études (voire avant)	27 %
De trois mois à un an après la fin des études	29 %
Plus d'un an après la fin des études	43 %
TOTAL	100 %

Source : Insee, enquête Emploi 2009

mettent aussi près de 30 % des premières embauches. Les organismes publics tel Pôle emploi ne permettent qu'une première embauche sur dix.

Pour ces jeunes arrivant sur le marché du travail, les secteurs les plus porteurs en emplois offrent aussi les plus belles opportunités d'embauche. Les services procurent ainsi les deux tiers des premiers emplois des jeunes notamment dans les domaines

de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. Le commerce et la construction ne sont pas en reste et proposent respectivement 1/5^e et 1/10^e de ces embauches.

Un petit pas vers l'emploi

Les trois quarts des jeunes ayant eu un premier emploi ne l'occupent plus fin 2009. Pour la plupart en CDD, leurs emplois sont plutôt courts. Les deux tiers ne durent pas plus de deux ans. Un tiers ne dépasse même pas les six mois. Chez les salariés, ce premier emploi se termine bien souvent au terme du contrat de travail. Près de 20 % donnent également leur

démission. L'expérience professionnelle acquise lors de ce premier emploi ne peut leur être que profitable. Près de la moitié sont d'ailleurs toujours en emploi. Cependant plus de 30 % sont chômeurs.

Toujours fin 2009, un quart des jeunes en emploi en sont encore à leur premier. Si certains étrennent ce premier emploi, la moitié a au moins cinq ans d'ancienneté. Ces derniers sont donc sur un emploi très stable ; ils sont d'ailleurs en grande majorité en CDI. Un niveau de diplôme élevé est alors un garant de cette stabilité : plus de 60 % ont au moins le bac. Ce sont d'abord des enseignants.

Les emplois aidés se démarquent des autres contrats à durée limitée

Les dispositifs d'aide à l'embauche sont devenus incontournables pour l'emploi des jeunes en général et pour leur première embauche en particulier. Près de 30 % des jeunes réunionnais font leur entrée sur le marché du travail par le biais d'emplois aidés. Ces derniers ne sont pratiquement que des emplois à durée limitée. Ils se démarquent des autres CDD par des caractéristiques bien spécifiques. D'abord, les employeurs ne sont pas les mêmes. Les trois fonctions publiques sont les grandes pourvoyeuses de contrats aidés et les entreprises offrent plus de CDD traditionnels. Ces deux univers distincts offrent déjà des cadres et des ambiances de travail tout à fait différents.

Ensuite, les fonctions exercées sont loin d'être identiques même si le statut social est similaire. Quel que soit le contrat, ils sont massivement ouvriers et employés. Par contre, les jeunes en emploi aidé exécutent

surtout des travaux d'entretien (42 % d'entre eux) pendant que les jeunes en CDD classiques travaillent d'abord dans le commerce et la vente (20 %). Enfin, les emplois aidés sont majoritairement à temps partiel et le mi-temps est la quotité de travail privilégiée. Par contre, les durées de ces deux types de contrat semblent plutôt équivalentes.

Bien sûr, le public concerné n'est pas le même : les contrats aidés privilégient les jeunes peu diplômés. Le contrat aidé permet aussi de procurer une première expérience professionnelle. Mais avec de telles différences, un emploi aidé n'arme peut-être pas suffisamment un jeune pour affronter la concurrence acharnée du marché du travail. Il s'avère que la majorité des jeunes ayant eu un CDD traditionnel sont de nouveau en emploi fin 2009 contre moins de 40 % de ceux ayant eu un CDD aidé.



Les contrats de travail et les employeurs des jeunes salariés à leur première embauche

Types de contrat	Contrats de travail des jeunes (en %)		Employeurs des jeunes (en %)		
	1 ^{er} emploi	Emploi actuel	Entreprises	Fonction publique	Total
Contrat à durée indéterminée (CDI)	30	63	38	13	30
Contrats à durée limitée <i>dont contrats aidés</i>	70 43	37 43	62 22	87 73	70 43
TOTAL <i>dont contrats aidés</i>	100 30	100 16	100 14	100 64	100 30

Source : Insee, enquête Emploi 2009

Des salariés en CDD

Les jeunes réunionnais qui osent s'établir à leur compte en arrivant sur le marché du travail sont plutôt rares. À 95 %, ils lui préfèrent le statut de salarié. Il offre en effet l'avantage d'un revenu régulier et d'une certaine sécurité de l'emploi. Une plus faible expérience professionnelle peut également expliquer cette préférence pour le statut de salarié. Comme pour l'ensemble du marché du travail, les entreprises sont alors les principaux employeurs des jeunes débutants. Sept jeunes sur dix se retrouvent dans l'une d'elles pour entamer leur parcours professionnel.

Revers de leur inexpérience, seuls trois jeunes salariés sur dix décrochent un contrat à durée indéterminée (CDI) dès leur première embauche. Ce faible recours au très convoité CDI est une caractéristique forte de ce premier emploi car tous les jeunes salariés de l'île sont eux majoritairement en CDI (à plus de 60 %). Les jeunes Réunionnais ayant fait des études supérieures peuvent légitimement espérer un tel contrat dès leur premier emploi : 40 % signent un CDI. À l'opposé, la situation est plus difficile pour ceux ayant au

mieux le BEPC : seuls 20 % débute par un CDI. Entre ces extrêmes, la distinction selon le diplôme est par contre moins nette. Les simples bacheliers ne semblent pas plus pouvoir prétendre à un CDI que les titulaires d'un CAP ou d'un BEP.

Quatre CDD sur dix sont des emplois aidés

Les employeurs privilégient donc les contrats à durée limitée quant il s'agit d'embaucher un jeune sur son premier poste. Ce sont essentiellement des contrats à durée déterminée (CDD) auxquels s'ajoutent des missions d'intérim de plus de trois mois.

Ces CDD bénéficient largement des dispositifs successifs d'aide à l'emploi : quatre emplois à durée limitée sur dix sont en fait des emplois aidés. Les entreprises sont en retrait : elles n'offrent que le tiers de ces emplois aidés. Ce sont les acteurs publics, collectivités territoriales en tête, qui les utilisent très largement. Les trois quarts des CDD proposés entrent dans le cadre d'un dispositif d'aide à l'emploi. Ils tentent ainsi de contenir le chômage des jeunes tout en

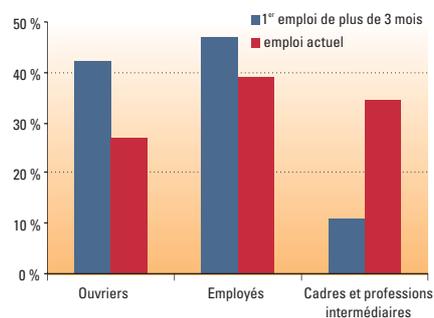
palliant leur inexpérience professionnelle. Les jeunes faiblement diplômés sont d'ailleurs des cibles prioritaires. Pour une première embauche, la moitié des emplois aidés n'ont que le BEPC ou moins. Au bout du compte, 30 % des jeunes salariés signent un contrat aidé pour leur première embauche.

Des ouvriers et des employées aux compétences sous exploitées

Quel que soit le contrat signé, près de 90 % des jeunes salariés réunionnais sont ouvriers ou employés pour leur premier emploi. Plus de six jeunes hommes sur dix se retrouvent ainsi ouvriers et près de sept jeunes femmes sur dix employées.

Ce premier emploi est moins coté que celui auquel ils pourront espérer prétendre par la suite. Chez l'ensemble des jeunes salariés, les ouvriers et les employés restent toujours majoritaires mais dans des proportions nettement

Les types d'emplois des jeunes salariés



Source : Insee, enquête Emploi 2009

moins fortes. Surtout, les professions dites intermédiaires et celles de cadres s'y font moins rares : elles regroupent même le tiers d'entre eux.

Pour l'instant, les jeunes recrues exercent leur nouvelle fonction d'abord en tant qu'agents d'entretien ou de gardiennage. Elles trouvent aussi leur place dans la production ou sur les chantiers. Enfin, la vente et le secrétariat permettent également à de nombreux jeunes de faire leur entrée dans le monde du travail.

La grande majorité de ces recrues estiment avoir des compétences suffisantes pour mener à bien ces travaux. Cependant, ces recrues expriment aussi une certaine frustration. Une autre majorité d'entre elles affirme en effet que certaines de leurs compétences ne sont pas utilisées. Ce dernier point est d'autant plus vrai quand les jeunes disposent d'un bagage scolaire conséquent. ♦

Pierre THIBAUT
Direction régionale de l'Insee

Note méthodologique

Cette étude a été menée à partir de l'enquête emploi réalisée tous les ans par l'Insee. En 2009, un module particulier analyse les études et l'entrée dans la vie active des 15-34 ans.

Un échantillon de 1 064 jeunes réunionnais a pu être constitué.

Comme premier emploi est retenu le premier emploi de plus de trois mois occupé à la fin des études ou à l'issue d'une formation professionnelle.